

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Aide salariale à l'embauche

Plus de 150 000 \$ pour aider les jeunes diplômés à intégrer le marché du travail

Baie-Saint-Paul, le 17 juillet 2015 – La Chambre de commerce de Charlevoix est heureuse d'annoncer le retour du projet *Connexion compétences Charlevoix* pour l'année 2015-2016.

Ce projet vise à améliorer l'employabilité des jeunes diplômés confrontés à des obstacles à l'emploi, qui éprouvent de la difficulté à bien s'intégrer au marché du travail ou à s'y tailler une place. Service Canada finance en partie le projet dans le cadre de la *Stratégie emploi jeunesse* du gouvernement fédéral.

La Chambre de commerce de Charlevoix, qui gère le projet depuis 18 ans dans Charlevoix, bénéficie d'une enveloppe de 150 936 \$ pour l'exercice 2015-2016, soit 50 000 \$ de plus que la précédente entente.

« Depuis 1997, la Chambre de commerce de Charlevoix a aidé plus de 300 jeunes diplômés à intégrer le marché du travail. La bonification de l'entente nous permettra d'aider davantage de jeunes qui pourront, à leur tour, contribuer au rayonnement socio-économique de notre belle région », se réjouit M. Julien Dufour, président du regroupement de la communauté d'affaires.

« Le projet *Connexion compétences Charlevoix* répond à un besoin. Celui des jeunes travailleurs qui souhaitent mettre à contribution les connaissances acquises durant leur formation académique et celui des employeurs qui sont en recherche constante de main-d'œuvre qualifiée », rappelle le président.

Critères d'admissibilité

Le projet *Connexion compétences Charlevoix* s'adresse aux jeunes âgés entre 16 et 30 ans inclusivement qui ont complété une formation académique (diplôme d'étude secondaire, professionnelle, collégiale ou universitaire) et qui éprouvent de la difficulté à intégrer le marché du travail.

L'aide financière, sous forme de contribution salariale, peut atteindre 50 % du taux horaire du travailleur jusqu'à concurrence du salaire minimum. Elle doit s'échelonner sur une période de travail de 12 à 20 semaines. Ce sont donc 20 jeunes diplômés qui pourront bénéficier du projet cette année.

Pour être admissible, les jeunes diplômés doivent être citoyen canadien et avoir légalement le droit de travailler au Québec. Ils ne doivent pas être simultanément prestataires de l'assurance-emploi ou bénéficier d'aucune autre aide financière à l'emploi.

Les organisations qui désirent participer à l'intégration doivent, quant à elles, offrir une expérience de travail enrichissante et valorisante dans notre région et contribuer au développement des connaissances et des compétences de jeunes travailleurs. Ce projet est accessible tant aux entreprises privées et publiques qu'à des organismes à but non lucratif.

Pour plus d'information sur les critères d'admissibilité, contactez Mme Julie Tremblay, coordonnatrice, au 418 760-8648, poste 302.

Source : Julie Tremblay

Coordonnatrice du projet *Connexion compétences Charlevoix*

Tél : 418 760-8648, poste 302